

Paris, le 22 mai 2019

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie exprime sa vive préoccupation face à la situation politique au Bénin

Pour faire suite aux élections législatives du 28 avril 2019 au Bénin, où le taux de participation s'est élevé à 27 %, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) exprime sa vive préoccupation face à la situation politique dans le pays.

Aucun parti de l'opposition n'a pu participer au scrutin, la Commission électorale nationale autonome ayant estimé que seuls deux partis, proches du pouvoir présidentiel, remplissaient les conditions requises par le nouveau code électoral.

Selon l'ONG Amnistie internationale, quatre morts sont à déplorer dans les heurts post-électoraux.

La nouvelle Assemblée nationale a été officiellement installée jeudi 16 mai à Porto-Novo, sous haute protection militaire.

Les autorités politiques de l'APF, le Président François Paradis, Président de l'Assemblée nationale du Québec, et le Secrétaire général parlementaire Jacques Krabal, député français, expriment leur inquiétude d'un risque de recul démocratique et appellent au respect du pluralisme politique et de l'État de droit. L'APF suivra avec la plus grande attention l'évolution de la situation dans ce pays qui sera examinée notamment lors de la prochaine Assemblée régionale de la Région Afrique, à Rabat, en juin prochain.

Conformément à la Déclaration de Bamako, les autorités politiques de l'APF demandent à ce que tous les partis politiques, tant de l'opposition que de la majorité, participent à la vie politique nationale et soient tous deux représentés dans les instances francophones. Le Bénin, modèle de démocratie sur le continent, doit préserver l'acquis indéniable qu'est la contribution de l'opposition au fonctionnement des institutions.

Pour en savoir plus :
apf.francophonie.org

L'APF est l'Assemblée consultative de la Francophonie. Elle regroupe des parlementaires de 87 parlements ou organisations interparlementaires.